

## **Principes de la politique indemnitaire des enseignants et enseignants-chercheurs 2018-2019**

*Vu le Code de l'éducation,  
Vu le décret consolidé n°2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon,  
Vu la décision n°18-078 en date du 24 mai 2018 relative à la composition du conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure de Lyon,  
Vu la délibération III.3.B.ii Principes de la politique indemnitaire des enseignants et enseignants-chercheurs 2018-2019 du Conseil d'administration du 15 juin 2018,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 8 novembre 2018, prend la délibération suivante :

### **Article 1.**

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à la majorité des suffrages exprimés les principes de la politique indemnitaire des enseignants et enseignants-chercheurs 2018-2019, conformément au document joint.

*Détail des votes : 19 votes favorables, 3 votes défavorables et 3 abstentions sur un total de 25 votants.*

Fait à Lyon, le 8 novembre 2018,

Le Président de l'ENS de Lyon

  
Jean-François PINTON